

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation : 14 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf novembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 13

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 0

Votants : 13

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,  
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,  
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence  
GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND,  
Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés:**

**Excusés:** Nicole MOITY

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: Décisions modificatives 3 -Budget COMMUNE (ECOLE) -  
DE\_2021\_053

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 17	Frais d'études	-2562.00	
2313 - 30	Constructions	6000.00	
2313 - 30	Constructions	10394.00	
2315 - 17	Installat°, matériel et outillage techni	-7832.00	
1342 - 30	Amendes de police non transférable		6000.00
TOTAL :		6000.00	6000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/11/2021 015-211502315-20211119-DE_2021_053-DE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation : 14 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf novembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 13  
Pour : 13  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Représentés : 0  
Votants : 13

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,  
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,  
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence  
GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND,  
Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés:**

**Excusés:** Nicole MOITY

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: Décisions modificatives 4 - Budget COMMUNE (VOIRIES) -  
DE\_2021\_054

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 16	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	10000.00	
1641 - 16	Emprunts en euros		10000.00
TOTAL :		10000.00	10000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/11/2021 015-211502315-20211119-DE_2021_054-DE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation : 14 novembre 2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf novembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 13

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 0

Votants : 13

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,  
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,  
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence  
GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND,  
Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés:**

**Excusés:** Nicole MOITY

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

**Objet: Réalisation d'un crédit-relais : acquisition foncière Lotissement -  
DE\_2021\_055**

Monsieur le Maire expose, qu'afin de financer l'acquisition foncière et les frais d'études en raison de la création du Lotissement Ernest Massebeuf, il y a lieu de réaliser un emprunt de 100 000 €.

Après étude et négociations des conditions financières d'un prêt relais auprès des établissements bancaires, le Conseil Municipal :

- RETIENT la proposition de la caisse d'Epargne d'Auvergne Limousin
- DECIDE de réaliser un prêt de 100 000 €.

Les modalités de celui-ci sont :

- \* Durée 36 mois
- \* Taux fixe : 0.30 % trimestriel sur 36 mois
- \* Commission d'engagement : 0.10 % du montant
- \* Frais de dossier néant
- \* Versement des fonds : Déblocage possible des fonds à tout moment en une ou plusieurs fois sous 4 mois
- \* Amortissement du capital : In fine
- \* Modalités de remboursement anticipé : Possible partiellement ou en totalité à tout moment sans pénalité.

- AUTORISE le Maire à signer la covention à intervenir.

Le maire et le Trésorier municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON



**Séance du vendredi 19 novembre 2021**

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation : 14 novembre 2021

Présents : 13  
Pour : 12  
Abstentions : 1  
Contre : 0  
Représentés : 0  
Votants : 12

*L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf novembre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON*

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés:**

**Excusés:** Nicole MOITY

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

**Objet: Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025. Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat - DE\_2021\_056**

**Exposé des motifs :** Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) Etat-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) Etat-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'Etat (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Charles FAYON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/11/2021 015-211502315-20211119-DE_2021_056-DE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Membres en exercice : 14	Date de la convocation : 14 novembre 2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf novembre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON</i>
Présents : 13 Pour : 13 Abstentions : 0 Contre : 0 Représentés : 0 Votants : 13	<b>Présents :</b> Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER <b>Représentés:</b> <b>Excusés:</b> Nicole MOITY <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance :</b> Madame Florence GUILLOTEAU

**Objet: DETR 2022 : RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE -  
DE\_2021\_059**

Monsieur le Maire expose que le projet nommé ci-dessus dont le coût estimatif s'élève à 1 359 577.50 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipemen des Territoires Ruraux 2022 (DETR).

Le plan de financement serait le suivant :

DETR sollicitée	543 831.00 €
Suvention Régionale	271 915.50 €
Conseil Dépatemental	271 915.50 €
Emprunt	271 915.50 €
Coût total	1 359 577.50 € HT

L'échéancier de ce programme se déroulerait à partir du 1er juillet 2022 pour une durée de 14 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'arrêter le projet
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2022.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON



**Séance du vendredi 19 novembre 2021**

Membres en exercice : 14	Date de la convocation : 14 novembre 2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf novembre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON</i>
Présents : 13 Pour : 13 Abstentions : 0 Contre : 0 Représentés : 0 Votants : 13	<b>Présents :</b> Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER <b>Représentés:</b> <b>Excusés:</b> Nicole MOITY <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance :</b> Madame Florence GUILLOTEAU

**Objet: Demande de subvention REGION -  
DE\_2021\_060**

Monsieur le Maire expose que le projet nommé ci-dessus dont le coût estimatif s'élève à 1 359 577.50 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention "Région Auvergne Rhône Alpes".

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention régionale	407 873.25 €
DETR sollicitée	543 831.00 €
Conseil départemental	135 957.75 €
Autofinancement (Emprunt)	271 915.50 €
Coût Total	1 359 577.50 € HT

L'échéancier de ce programme se déroulerait à partir du 1er juillet 2022 pour une durée de 14 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention "Région Auvergne Rhône Alpes".

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON






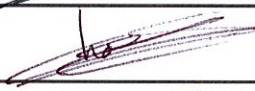

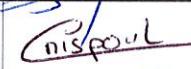

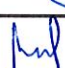
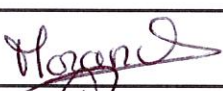

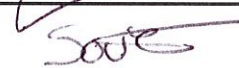


RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/12/2021 015-211502315-20211119-DE_2021_060-DE

## LISTE DE PRESENCE

Réunion du 19/11/2021

Date de la convocation: 14/11/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
FAYON Jean-Charles	Maire	
POUDEROUX Loïc	Adjoint Au Maire	
BONNET Anne-Sophie	Adjointe Au Maire	
BRUGOUX Patrick	Adjoint Au Maire	
BOULET Yannick	Adjoint Au Maire	
CHAUME Sonia	Conseillère Municipale	
COUTY Julien	Conseiller Municipal	
CRISPOUL Patrice	Conseiller Municipal	
GUILLOTEAU Florence	Conseillère Municipale	
MEYNIEL Fabien	Conseiller Municipal	
MOITY Nicole	Conseillère Municipale	
MORAND Marie-Thérèse	Conseillère Municipale	
PIOCH Jean-Roch	Conseiller Municipal	
SOULIER Chantal	Conseillère Municipale	

*Elu secrétaire de séance : Florence GUILLOTEAU*